

TITRE VII.

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1839.

NUMÉROS des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles	
CHAPITRE PREMIER.		
ARTICLE PREMIER.		
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>		
1	Traitement du Ministre	Mémoire.
2	— du secrétaire-général	Mémoire.
3	— du chef de division	Mémoire.
Ces fonctions sont remplies par un officier de la marine.		
4	Traitement des employés et d'un garde-magasin emballeur	
Les huissiers et autres gens de service sont rétribués sur le Budget du Département des Travaux publics.		
ARTICLE 2.		
<i>Administration centrale. (Matériel.)</i>		
1	Fournitures de bureau, frais d'impressions, reliures, achat de livres.	3,000 " }
2	Ports de lettres, chauffage et éclairage	500 " } 3,500 "
CHAPITRE II.		
<i>Bâtimens de guerre.</i>		
La flottille se compose des bâtimens suivans :		
	Le brigantin <i>le Congrès</i> armé de	8 pièces
	» <i>les quatre journées</i> »	8 " "
	Canonnière goëlette n° 1	7 " "
	» 2	7 " "
	» 3	7 " "
	» 4	7 " "
	Canonnière chaloupe 5	5 " "
	» 6	5 " "
	» 7	5 " "
	» 8	5 " "
	» 9	5 " "
	» 10	5 " "
	» 11	5 " "
	» 12	5 " "
	Un aviso	2 " "
Le personnel des équipages n'a pas subi d'augmentation.		

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1839.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1838	DIFFÉRENCES		CREDITS DEFINITIVEMENT AFFECTÉS POUR 1839.	<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires, spéciales et imprévues	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1839.	en moins AU BUDGET de 1839.		
6,050	"	6,050	6,050	"	"		
6,050	"	6,050	6,050	"	"		
3,500	"	3,500	3,500	"	"		
3,500	"	3,500	3,500	"	"		

NUMÉROS des	Articles de la loi.	Dévelop- pement des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
ARTICLE PREMIER.				
<i>Bâtimens de guerre. (Personnel).</i>				
	1	Capitaine lieutenant commandant la flottille à . . . fr.	7,600	7,600
	1	— chef de la division	7,600	7,600
	5	Lieutenans de vaisseau	5,040	25,200
	8	Enseignes	2,520	20,160
	12	Aspirans de 1 ^{re} classe	1,260	15,120
	12	— de 2 ^{me} classe	945	11,340
	7	Agens comptables	1,260	3,820
	1	Aide-major	2,100	2,100
	4	Sous-aides	1,470	5,880
	12	Maîtres d'équipage	720	8,640
	12	— de canonnage	636	7,632
	10	Coqs	516	5,160
	110	Matelots de 1 ^{re} classe	516	56,760
	150	— 2 ^e »	384	57,600
	230	— 3 ^e »	336	77,280
	60	Mousses	156	9,360
		Traitement des pilotes lamaneurs.		4,272
				330,524 »
ARTICLE 2.				
<i>Bâtimens de guerre. (Matériel.)</i>				
	1	Vivres pour le personnel ci-dessus	200,000	
	2	Chauffage et luminaire	16,877	
	3	Renouvellement et réparations de futailles	10,000	
	4	Instrumens de chirurgie, médicamens, vivres de malades	6,000	
	5	Mâture et coque des 14 bâtimens	14,000	
	6	Crément à renouveler	13,000	
	7	Poudres et projectiles	6,000	
	8	Voiles de rechange (un $\frac{1}{2}$ jeu par bâtiment) et tentes.	12,000	
	9	Fournitures de bureau pour les officiers commandans et les comptables	1,500	
	10	Frais de route et de déplacement	1,000	
	11	Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffléterie	4,000	
	12	Dépenses imprévues.	10,000	
				293,877 »
Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudications qui ont été faits pour l'exercice précédent				

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1839.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1838.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1839.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1839.	en moins AU BUDGET de 1839.		
330,524	"	330,524	330,524	"	"		
330,524	"	330,524	330,524	"	"		
293,877	"	293,877	293,877	"	"		
293,877	"	293,877	293,877	"	"		

NUMÉROS des Articles de la loi	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		et dont la section centrale a pris connaissance. Voici les prix d'adjudication .
		Pain le kil. 0,1670 avec transport.
		Viande fraîche 0,5300
		Oige 0,3840
		Lard fumé et salé 1,2060
		Pois verts 0,2889
		Pois gris 0,3456
		Pois blancs 0,2400
		Beurre 1,4100
		Fromage 1,0500
		Sel blanc 0,2070
		Poivre 1,2096
		Moutarde 0,6720
		Genièvre le litre. 0,5472
		Vinaigre 0,6720
		On peut se convaincre, d'après le tableau ci-joint, que la ration de vivres frais coûte par jour fr. 0,7754
		Pour 637 hommes et trois pilotes (640) 181,133 44
		De la somme demandée. 200,000 »
		Reste. fr. 18,866 50
		Pour subvenir aux droits d'octroi sur le pain et la viande dans la ville d'Anvers, à l'excédant de dépense nécessité pour les vivres de mer, biscuit et viande salée et à toutes les dépenses extraordinaires telles qu'achats à l'étranger d'eau douce, vivres frais, ainsi que doubles rations, etc., et la détérioration des comestibles.
CHAPITRE III.		
ARTICLE UNIQUE.		
<i>Magasin de la marine.</i>		
1		Traitement du garde-magasin. 1,000
2		Salaires d'ouvriers à la journée 1,000
3		Loyer du local 1,200
4		Objets à renouveler pour tenir l'approvisionnement de rechange au complet 3,000
		} 11,200 »
CHAPITRE IV.		
ARTICLE UNIQUE.		
		Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine qui, sans avoir droit à la pension, se trouvent dans une position malheureuse.
CHAPITRE V.		
ARTICLE UNIQUE.		
		Constructions (a Mémoire.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1839.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1838.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1839.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1839.	en moins AU BUDGET de 1839.		
11,200	»	11,200	11,200	»	»		
11,200	»	11,200	11,200	»	»		
4,200	»	4,200	4,200	»	»		
4,200	»	4,200	4,200	»	»		
»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»		

a) La Chambre ayant manifesté l'intention de faire de cet article l'objet d'une disposition spéciale, il ne se trouve compris au Budget que pour mémoire; mais il y aurait lieu de porter un chiffre de fr. 350,000, si une décision conforme aux propositions du ministre, était prise avant le vote de Budget.

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres	articles	
<h1>Récapitulation.</h1> <hr/>		
I.	1	Administration centrale. (<i>Personnel</i>)
»	2	— (<i>Matériel</i>)
II.	1	Bâtimens de guerre (<i>Personnel</i>)
»	2	— (<i>Matériel</i>)
III.	Unique	Magasin de la marine
IV.	Unique	Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers
V.	Unique	Constructions Mémoire.
		TOTAUX. fr.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1839.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1838.	DIFFÉRENCES		CREDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1839.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaire et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1839.	en moins AU BUDGET de 1839.		
6,050	»	6,050	6,050	»	»		
3,500	»	3,500	3,500	»	»		
330,524	»	330,524	330,524	»	»		
293,877	»	293,877	293,877	»	»		
11,200	»	11,200	11,200	»	»		
4,200	»	4,200	4,200	»	»		
»	»	»	»	»	»		
649,351	»	649,351	649,351	»	»		

128